



Pension alimentaire et aide juridictionnelle

Par **bosq_old**, le **24/09/2007** à **17:17**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis juillet 2006. Je verse une pension de 300 € pour mes 2 enfants à mon ex-femme et ce depuis juin 2005 et je n'ai jamais failli à ma dette. Celle-ci s'est remariée le 30 juin 2007. Son mari est au chômage et touche 1200 € d'allocation quant à elle, elle travaille comme aide ménagère et touche aux alentours de 800 €. J'ai appris que maintenant qu'elle était remariée, et que donc son statut avait changé, je n'étais plus obligé de lui versé une pension alimentaire. J'aimerais savoir si c'est vrai et si oui, comment puis-je faire pour avoir recours à ce droit ? Par ailleurs, je suis non imposable depuis cette année. Mon ex-femme avait eu droit à l'aide juridictionnelle durant notre divorce et moi non. Si je devais réentamer une procédure judiciaire, ai-je droit à cette aide et si oui, à qui dois-je la demander ?
Je vous remercie pour votre aide.